

Département du PUY-DE-DOME
MAIRIE DE PESSAT-VILLENEUVE
Tél. : 04 73 38 28 59
Fax : 04 73 38 12 56

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU de SEANCE du 16 Mai 2011

Présents : Mlles PLANCHE Muriel, MOULIN Christelle. Messieurs CRISTOFINI Frédéric, DUBOIS Gérard, FERRIER Serge, VILLATTE Frédéric, FAURE Jean-Michel, SOUQ Rémi et RIMBAULT Frédéric.

Absent excusés : Mrs GRENIER Jean-Luc, HUAUX Guy.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20H10.

Mlle Muriel PLANCHE est nommée Secrétaire de séance à l'unanimité.

1 Groupe scolaire : avenant N°1 du lot 4 – MEUNIER MARNAT

2 ACMO : désignation d'un nouvel ACMO

3 Subventions aux associations

4 SDCI (Schéma départemental de la Coopération Intercommunale)

5 SIEG : convention d'occupation du domaine public

6 Urbanisme : Délégation de signature – Permis de construire au nom du Maire

7 Questions diverses

1 Groupe scolaire : avenant N°1 du lot 4 – MEUNIER MARNAT

Monsieur Le Maire expose les avancées de travaux du groupe scolaire et présente au conseil les modifications nécessaires à apporter aux prévisions de travaux. Monsieur le Maire demande donc de voter l'avenant correspondant au marché du groupe scolaire :

- Lot N° 4 de l'entreprise MEUNIER-MARNAT – exécution de travaux supplémentaires pour un montant de 1 323.00€ HT pour la tranche 2, modification du montant de la tranche 2 à la somme de 8 648.00€ HT et modification de son marché à la somme de 39 318.00€ HT toutes tranches.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide :

De valider l'avenant n°1 pour le lot 4 menuiseries extérieures bois, et autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à leur réalisation.

2 ACMO : désignation d'un nouvel ACMO

Monsieur le Maire relate la radiation de l'ancienne ACMO (Agent chargé de la Mise en Œuvre), Stéphanie PETELET, suite à sa mutation au SIEG du Puy-de-Dôme au 1^{er} mai 2011. Considérant la nécessité de désigner un nouvel ACMO pour la commune, Monsieur le Maire propose que la personne qui soit désignée soit :

Nathalie CHASSAGNETTE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents, ou représentés, approuvent cette désignation.

3 Subventions aux associations

Monsieur le Maire expose que les subventions pour les associations du village sont déterminées par rapport aux règles fixées en 2008 soit pour 2011 :

Les Artistes en Herbe :	400 €
Soleil d'Automne :	400 €
Club Cyclo :	300 €
La Chasse :	300 €
Comité des Fêtes :	800 €

Monsieur le Maire précise que la somme nécessaire soit 2 200 € a été prévue au budget et qu'il s'agit d'une répartition. Il demande l'approbation de ces attributions au conseil.

Monsieur le Maire précise que 2 associations (Le Tennis de Table et La Gym) n'ont pas répondu à son courrier nécessaire à l'attribution de leur subvention.

Une relance leur sera faite, la délibération sur leur subvention est donc reportée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents, ou représentés, approuvent ces décisions.

4 SDCI (Schéma départemental de la Coopération Intercommunale)

Monsieur le Maire présente le Schéma départemental de coopération intercommunale qui prend en compte les orientations suivantes:

- la constitution, dans la mesure du possible, d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre regroupant au moins 5 000 habitants;
- une amélioration de la cohérence spatiale des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre au regard notamment du périmètre des unités urbaines au sens de l'INSEE et des schémas de cohérence territoriale.
- l'accroissement de la solidarité financière;
- la réduction du nombre de syndicats de communes et de syndicats mixtes au regard notamment de leur activité effective et de la cohérence accrue de leurs périmètres;
- le transfert des compétences exercées par les syndicats de communes ou les syndicats mixtes à un EPCI à fiscalité propre ;
- la rationalisation des structures compétentes en matière d'aménagement de l'espace, de protection de l'environnement et de respect des principes du développement durable.

Ce schéma prévoit l'extension de la communauté de communes RIOM COMMUNAUTE à CHATEL-GUYON (issue de la communauté de communes VOLVIC SOURCES et VOLCANS).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés soulèvent qu'à ce point du schéma il manque 2 éléments essentiels sur :

- **le transfert des compétences**
- **l'impact financier**

Aussi ils déclarent ne pas pouvoir se prononcer.

5 SIEG :convention d'occupation du domaine public

M. le Maire informe que le SIEG a relevé des baisses de tension rue de la Garde. Le SIEG propose d'installer un poste PRCS pour régler le problème, qui pourrait être installé sur une bande de terrain cadastrée YB 64. Le propriétaire de cette parcelle est décédé. La société FORCLUM confirme que sa succession est d'accord pour vendre à la commune pour 1 € symbolique.

Monsieur le Maire, demande au Conseil de l'autoriser à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette acquisition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches et à signer tous les documents nécessaires.

6 Urbanisme : Délégation de signature – Permis de construire au nom du Maire

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que selon les dispositions de l'article 1422-7 du Code de l'Urbanisme, lorsque le Maire est intéressé au projet, faisant l'objet d'une demande de permis de construire, il ne peut délivrer cette autorisation. Il appartient au Conseil Municipal de désigner un autre membre pour délivrer le permis de construire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents, ou représentés, désigne M. Jean-Michel FAURE, 1^{er} adjoint chargé de l'urbanisme, pour délivrer le permis de construire concernant Monsieur Gérard DUBOIS, Maire, et signer tous les documents nécessaires.

7 Questions diverses

Monsieur le Maire :

- demande aux membres présents de bien vouloir le remplacer le samedi 21 mai pour aller choisir les Jurys d'Assise. M. Jean-Michel FAURE représentera Monsieur le Maire.
- Informe la commission scolaire d'une réunion le 19 mai 2011.
- Relate un courrier reçu en mairie le 12 mai 2011 d'un habitant demandant diverses informations, le Conseil précise que tout document public sont consultables en mairie, que les comptes rendus des Conseils Municipaux sont affichés, visibles sur le site internet et que les séances des Conseils sont ouvertes au public.

Melle MOULIN Christelle soulève le problème de l'envahissement au hameau de Pessat, de blattes. Monsieur le Maire informe qu'il est allé sur place, a constaté que l'origine du problème venait du terrain non entretenu en face de chez Melle MOULIN. Il a donc fait injonction au propriétaire de ce terrain de le nettoyer pour éliminer ces blattes. Monsieur le Maire et l'ensemble du Conseil félicitent le Comité des Fêtes pour son renouveau et tiennent à saluer la nouvelle présidente Mme Laetitia RIBEIRO.

La séance est levée à 22H50.